

BUREAU DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Animation de réunion de règlement (RMF)

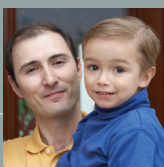
Les **30 premiers jours** qui suivent la demande par un parent d'une procédure équitable sont considérés comme une **période de règlement**. Une **réunion de règlement** doit être tenue, à moins que les deux parties ne conviennent d'y renoncer, ou qu'ils ne se mettent d'accord, à la place, sur une médiation. Si les deux parties pensent que la présence d'un tiers neutre à la réunion de règlement augmentera les chances d'aboutir à un accord, l'ODR mettra gracieusement un animateur à leur disposition.

L'animateur ...

- aide les parties à rester focalisées sur l'élève ;
- demeure impartial ;
- favorise une communication ouverte ;
- contribue au règlement des différends.

La RMF peut avoir de multiples avantages, et notamment :

- améliorer les relations entre les parents et les représentants des établissements d'enseignement ;
- permettre d'identifier de nouvelles options pour apporter des solutions aux questions non réglées ;
- améliorer les chances de parvenir à un accord, en rendant inutile une audience équitable stressante et coûteuse.



Le **bureau de règlement des différends (Office for Dispute Resolution, ODR)** met les ressources suivantes à la disposition des parents et des enseignants :

- **Special Education Consultline** ;
- **aide à la mise en place d'un programme éducatif individualisé (*Individualized Education Program, IEP*)** ;
- **programmes de formation** ;
- **médiations** ;
- **coordination de procédure équitable** ;
- **animation de réunion de règlement**.

Le bureau de règlement des différends (*Office for Dispute Resolution, ODR*) met des ressources à la disposition des parents et des enseignants pour les aider à régler les différends qui les opposent concernant le programme d'enseignement spécial d'un enfant sans qu'il soit nécessaire de recourir à une procédure équitable. Les services sont gratuits :

- **Special Education Consultline**
Ligne d'assistance téléphonique ouverte aux parents
- **Aide à la mise en place d'un programme éducatif individualisé (IEP)**
Des animateurs de l'équipe IEP chargés d'assurer une communication effective entre les membres de l'équipe
- **Médiation**
Des médiateurs formés aident les parents et enseignants à parvenir à un accord
- **Formation**
Programmes destinés à améliorer le règlement effectif de conflit à l'échelon local à l'aide de stratégies de communication et de règlement effectives
- **Procédure équitable**
Coordination d'audiences équitables lors desquelles les désaccords sont réglés par la décision d'un auditeur
- **Animation de réunion de règlement**
Animation pour aider les parents et enseignants à parvenir à un accord lors d'une réunion de règlement



6340 Flank Drive, Harrisburg, PA 17112-2764

APPELEZ-NOUS ...

(800) 222-3353 (717) 901-2145

UTILISATEURS DE TÉLÉTYPE : PA Relay 711

RENDEZ-NOUS VISITE SUR INTERNET ...

www.odr-pa.org

